

*Initiatives ministérielles*

Pour bien comprendre toute la problématique, examinons en quoi consiste la criminalité chez les jeunes. Une étude de mai 1994, du ministère de la Justice, nous indique que le nombre de jeunes soupçonnés de meurtre a considérablement diminué depuis 1970. En effet, contrairement à ce qu'on tente de nous apporter de l'autre côté, de 1974 à 1979, les policiers ont soupçonné de meurtre, en moyenne, 60 jeunes. Ce nombre est passé à 46 pour la période de 1986 à 1992, baisse considérable.

Les homicides constituent certainement la plus grande source de crainte pour la population, or, comme je vous l'ai démontré, il n'y a pas lieu de s'alarmer outre mesure puisqu'il y a une diminution du nombre de jeunes de moins de 18 ans soupçonnés d'homicides graves. D'autre part, il est vrai que la criminalité en général chez les jeunes a augmenté. Un récent article de J. Frank, intitulé: «Les crimes de violence commis par les jeunes», nous indique que ce sont les voies de fait mineures qui ont augmenté considérablement.

Doit-on envoyer les jeunes en prison pour une chicane de gang? Soyez rassurés, je ne tente pas ici de minimiser cette violence qui est de plus en plus présente dans notre société. Je désire seulement rappeler que le projet de loi ne semble pas avoir apporté des correctifs au bon problème.

• (1945)

En effet, on apporte un durcissement aux règles concernant les blessures corporelles graves, alors que les statistiques démontrent clairement que le problème est tout autre.

Comme on l'a souligné tantôt, et il y a des députés du Parti réformiste qui l'ont dit, il y a des parlementaires assis ici aujourd'hui qui ont, un jour ou l'autre dans leur tendre jeunesse, été impliqués dans une quelconque bataille de rue. Dans la plupart des cas, le problème a dû être réglé à la maison par les parents ou dans le bureau du directeur d'école. Où seraient ces jeunes, devenus adultes aujourd'hui, s'ils avaient été entraînés devant les tribunaux?

Évidemment, toute tentative de réponse serait purement hypothétique, mais nous savons tous que les prisons sont plus enclines à former des criminels qu'à favoriser une réinsertion sociale.

Les véritables problèmes entraînant une hausse de la criminalité en général sont plutôt de l'ordre de la pauvreté, du manque d'emploi, bref de la récession. Ce ne sont donc pas les peines imposées qu'il faut réformer. Comme le disait Raymond Giroux dans *Le Soleil* du 4 juin dernier, et je cite: «Que les pouvoirs publics s'occupent de l'éducation et de l'emploi: l'école et le marché du travail feront plus pour contrer la criminalité que toutes les prisons du pays».

Le projet de loi met un diachylon sur le problème au lieu de désinfecter à fond la situation. Ce n'est pas en augmentant les peines ou en divulguant le nom des jeunes contrevenants que l'on mettra fin à la criminalité chez les jeunes. L'exemple américain devrait nous guider puisqu'il nous démontre clairement que des peines plus sévères n'enraient pas vraiment la criminalité.

Il ne faut pas minimiser le problème ou croire qu'il est inexistant. Il faut plutôt se munir de moyens adéquats et efficaces pour diminuer la criminalité chez ces jeunes, ce qui n'est pas le cas avec le projet de réforme de la loi qui nous est présenté.

Le gouvernement semble avoir cédé à un certain lobbyisme de droite en préconisant ces amendements à la Loi sur les jeunes contrevenants. Cependant, tout en tentant d'éviter la controverse, le gouvernement ne règle absolument rien. Gilles Lesage, le même journaliste du *Devoir*, écrivait le 4 juin dernier dans l'article: «En marquant les jeunes au fer rouge, dans la foulée du petit livre de la même couleur, c'est lui que le ministre Rock discrédite. Mieux vaudrait le *statu quo* que cette pseudo réforme».

Le crime chez les jeunes reflète un malaise social qui pèse lourd sur la société québécoise et canadienne. La réalité sociale que nous vivons aujourd'hui n'est pas étrangère aux batailles de gangs que nous connaissons de plus en plus.

En conclusion, je crois que nous devons cesser de jouer à l'autruche et de tenter de régler le problème par des solutions inadéquates. Donnons aux jeunes l'espoir que demain sera un jour meilleur. La continuité de nos réalisations est entre leurs mains, les bonnes et les moins bonnes. Cessons de mettre le fardeau de nos échecs sociaux sur le dos de toute une génération, car s'il y a des jeunes de 11 ou 12 ans qui commettent des crimes, nous avons un grave malaise de société.

Le Canada a clamé haut et fort, et à juste titre, l'horreur des massacres de la place Tiananmen, en Chine. Toutefois, la réforme de la Loi sur les jeunes contrevenants, telle que présentée, ne fait-elle pas justement, en silence, sous le couvert des mots, et sans effusion de sang, enlever à des jeunes que la vie n'a pas gâtés, tout espoir de s'en sortir, car la prison en fera certainement des êtres blessés et marqués, et ce, à tout jamais.

[Traduction]

**M. Jake E. Hoepfner (Lisgar—Marquette):** Madame la Présidente, j'avais préparé un discours croyant intervenir hier sur le projet de loi C-37. Je ne m'étais pas rendu compte que je serais désigné pour être à la Chambre au cours du débat d'aujourd'hui. Je mets donc mon discours de côté et, à la place, je vais parler durant quelques minutes de certaines expériences que j'ai vécues depuis environ deux mois.

Je suis d'accord avec de nombreuses déclarations que j'ai entendues aujourd'hui. Nous sommes probablement sur la bonne voie avec le projet de loi C-37.

Un député d'en face a soutenu ce matin que 95 p. 100 de nos jeunes sont vraiment corrects et je dirai que ce pourcentage est probablement plus fort. Toutefois, des pommes sont gâtées et le sont beaucoup. La Chambre a le pouvoir de s'en occuper. Si nous ne faisons rien, toutes les pommes seront gâtées. C'est pourquoi j'interviens dans le débat aujourd'hui d'une façon différente de celle que j'avais d'abord prévue.

• (1950)

Il y a environ deux mois, j'étais à la maison pour la fin de semaine quand la sonnerie du téléphone a retenti à deux heures